

<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/soutien-a-abdelaziz-righi-de-cri>



Soutien à Abdelaziz Righi de CRI

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : dimanche 7 octobre 2018

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

"J'ai été sollicité comme représentant de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie par des habitants du quartier de Diaz à Perpignan mi-avril 2017 car ils ont fait face à une violence policière.

Les habitants ont filmé l'interpellation d'une jeune femme attrapée par les cheveux par les agents de Police. Vous avez bien lu, on l'a arrêtée en l'attrapant par les cheveux et comme on peut voir sur la vidéo, ils l'ont fait monter dans la voiture de police en la tenant par les cheveux.

[Cagnotte de soutien](#)

L'arrestation a été filmée par les habitants eux-mêmes. En tant qu'association, nous l'avons publiée sur notre chaîne Youtube accompagnée d'un texte et de précisions sur les circonstances de cette violence policière.

Aujourd'hui, je suis poursuivi personnellement pour ne pas avoir mentionné qu'il s'agissait d'un "montage vidéo".

De plus, les policiers ne sont pas contents d'apparaître sur cette vidéo. Nous comprenons que leur mécontentement résulte du fait qu'ils ont été filmés alors qu'ils ne respectaient pas le code de déontologie. En effet, interpellé une jeune femme par les cheveux est de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

[Cagnotte de soutien](#)

Après quatre convocations, dont la première qui a été faite par l'antenne de la SRPJ de Montpellier (qui s'occupe du grand banditisme) à Perpignan, j'ai reçu une convocation à la Maison de Droit devant le procureur délégué. Celui-ci voulait me faire signer un aveu de culpabilité et payer 500 euros d'amende dans les 6 mois. J'ai bien évidemment refusé. Aujourd'hui, deux officiers de la Police Judiciaire sont venus à mon domicile pour me notifier la date de mon procès au Tribunal Correctionnel de Perpignan le 12 décembre 2018 à 14h. Nous appelons d'ores et déjà à un large soutien des associations car c'est clairement une attaque envers les militants de ce pays qui est faite à travers mon procès.

[Cagnotte de soutien](#)

Cela perpétue et poursuit une campagne qui vise à la criminilisation des militants. Je suis donc poursuivi pour avoir, en tant que responsable associatif, répondu à la demande des citoyens du quartier de Diaz et fait un reportage des vidéos qu'ils ont filmées en Avril 2017. La jeune femme qui a été trainée par les cheveux a voulu porter plainte ainsi que le mineur accompagnée de sa mère, mais les policiers que nous avons vu au commissariat nous ont répondu "on ne prend pas les plaintes contre nos collègues".

La jeune femme est accusée des "classiques" outrages à agents et rébellion.

[Cagnotte de soutien](#)

J'ai été une première fois convoqué au service du grand banditisme de la SRPJ de Montpellier à Perpignan puis encore trois autres fois au commissariat. J'ai donc reçu quatre convocations pour m'entendre dire que j'aurais dû mentionner que la vidéo publiée était un "montage vidéo" ! N'importe qui doté d'un minimum d'observation peut voir

dès les premières secondes qu'il s'agit d'un reportage étant donné qu'il y a du texte sur la vidéo !

Je dois passer en jugement le 12 décembre 2018 à 14h pour ne pas avoir mentionné "montage vidéo" mais vous constaterez que les policiers qui ont eu un comportement contraire à la déontologie n'ont pas intéressé le service du procureur de Perpignan.

[Cagnotte de soutien](#)

Voici la vidéo, à vous de juger du respect de la déontologie policière des agents que l'on voit sur les images : 19 Avril 2017 Perpignan à diaz violences policières jeune femme interpellée par les cheveux et trainée jusqu'à une voiture de Police. Cette vidéo est un reportage relevant de la liberté d'expression car nous démontrons une réalité qui devrait ouvrir un débat !"

(Abdelaziz Righi)

[Cagnotte de soutien](#)